

## **Association FESTI CORSO**

dont le siège est à VEYNES – 05400 Hôtel de Ville, Place de la République

### **Procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE** **du 17 Octobre 2019**

-----

Le 17 octobre 2019 à 20 h 00, à Veynes (Hautes-Alpes), les membres de l'Association FESTI CORSO se sont réunis à la Résidence Ambroise Croizat, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Richard GARCIN, Président de l'Association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Madame Josette MARCELLIN, Secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport financier,
- Rapport moral, prix de la cotisation de l'année
- Projet 2020 et renouvellement de membres du Conseil d'Administration,
- Questions diverses

La séance a débuté à 20 h 00,

#### **RAPPORT FINANCIER**

En l'absence excusée de Michel SAUDEMONT, Trésorier, Richard GARCIN, Président, a fait lecture du compte d'exploitation 2019, dont une copie demeurera annexée aux présentes, faisant apparaître un budget de 39 543,77 €. Cet exercice se clôture sur un solde positif de 4 044,99 €, solde qui nous permettra d'accroître encore l'année prochaine la qualité de nos groupes de musiques et notre CORSO annuel. Ce rapport précise que notre taux d'autofinancement s'élève à 60 % de notre budget, ce qui reste un résultat exceptionnel pour notre Association.

#### **RAPPORT MORAL**

Le président, ainsi que chaque responsable de commission ont fait état du rapport moral :

- Succès de la 8eme édition du Corso, dans la lignée des 7 précédentes éditions,
- Bilan financier positif, capacité d'autofinancement portée à 60% en 2019
- Souligner la fidélité des institutions (commune, ccbd, département, chateaufort-d'oze) dans l'obtention des subventions indispensables à notre fonctionnement. On regrettera l'absence d'appui de niveau régional, sans réelle explication en retour.
- Notre association ayant été déclarée d'Intérêt Général, il est noté l'impact positif d'obtention du rescrit fiscal pour les dons effectués soit par les entreprises/commerçants, soit par les particuliers. Pour rappel, tout particulier peut déduire 66% du montant des dons versés à l'association dans la limite de 20% de son revenu imposable et une entreprise ou un commerce 60% du montant des dons versés

- à l'association dans la limite de 5%% de son chiffre d'affaire.
- De nouvelles animations au cours de l'année (Loto, Spectacle avec les commerçants), qui permettent de resserrer les liens avec le tissu commerçant et artisanal de Veynes, de la vallée du Buëch, la CCI des Hautes Alpes. Le soutien de ces forces vives reste majeur pour que puisse vivre le Corso de Veynes.
- Des relations en plein développement avec les autres associations (OMS, MJC, C.S, Twirling, Ski Club, Basket, Musée du costume, Familles rurales, l'ABV, l'amicale des sapeurs-pompiers, la Musique municipale, le Héron...). Ces relations sont l'image du dynamisme du tissu associatif Veynois, elles sont gage d'avenir.
- Une reconnaissance du CORSO de Veynes, sans cesse grandissante sur le territoire des Alpes du Sud : Les « Sans soucis du Saix » ainsi que le Corso de Laragne sont venu vers nous afin que nous leur prêtions des chars du 8eme Corso, le comité des fêtes de Castellane a acquis des décors fleuris afin de pouvoir réaliser leurs propres chars, une société Dignoise d'animation et d'évènements nous a sollicité pour un prêt de décors. La qualité de nos réalisations est une véritable image de marque pour notre cité. En contrepartie, nous espérons en retour une participation de ces associations à nos évènements à venir et nouer des relations partenariales.

Les fêtes du Corso se sont déroulées, cette année encore, sur deux jours.

- Le samedi 20 Juillet 2019 à partir de 18 h00, nous avons présenté 12 chars Place des Aires où les bénévoles Festi Corso ont pu échanger avec les nombreux spectateurs, suivi par le défilé nocturne qui a permis de rejoindre le Jardin Public où l'Harmonie municipale a donné son concert d'été. Tous les chars étaient illuminés, et nous avons fait l'effort de financer des musiques supplémentaires qui ont étoffé le défilé et remporté un franc succès.
- Le dimanche 21 Juillet 2019 le matin, lâcher de ballons et maquillage Place de la République pour les plus jeunes et aubades dans les rues de Veynes par les musiques qui participaient au défilé de l'après-midi. Le défilé du Grand corso avec 12 chars, 6 groupes musicaux, 8 groupes associatifs s'est ensuite déroulé à partir de 14H30 au départ du Jardin Public, avec au retour un spectacle de Cirque, ainsi qu'une initiation pour les plus jeunes, au jardin Nelson Mandela devant un public familial.

Comme les autres années nous avons réalisé puis mis en place, avec l'aide du pôle technique municipal, les décors de rues qui ont pendant deux mois coloré le cœur de ville de Veynes.

Cette année encore, nous nous sommes associés à la Fête du BOURG réalisée par l'association Familles Rurales, pour un défilé nocturne des chars le Samedi 3 août.

Le samedi 14 Septembre nous avons participé au Forum des Associations ce qui nous a permis de mailler nos relations avec l'ensemble du Tissu associatif Veynois.

Encouragés par le maintien du soutien des institutionnels et un travail colossal de la part des bénévoles tout au long de l'année, nous avons eu à cœur de parvenir à une belle fête, et nous pensons avoir réussi ce challenge.

### **Montant de la cotisation**

Le montant de la cotisation pour l'année 2020, a été fixée à la somme de TROIS Euros (3,00€) en vue d'accroître autant que faire se peut, le nombre de membres de l'association FESTI CORSO. La carte de membre donnera droit, sur présentation, à une réduction sur les activités payante organisées par l'Association.

## Approbations

= Rapport moral :

- L'Assemblée Générale a adopté la délibération à l'unanimité.

= Rapport financier :

- L'Assemblée Générale a adopté la délibération à l'unanimité.

= Montant de la cotisation :

- L'Assemblée Générale a adopté la délibération à l'unanimité.

## Grandes Lignes du PROJET 2020

Le Corso 2020 se déroulera les Samedi 18 et Dimanche 19 Juillet 2020 avec une ambition : Maintenir la qualité de notre CORSO, que ce soit au niveau des chars aussi bien que des animations/groupes lors des défilés ou des décors de rues. C'est surtout faire en sorte que le CORSO se poursuive dans la lignée des 8 éditions précédentes.

Par ailleurs :

- Il serait vertueux de pouvoir maintenir notre capacité d'autofinancement, et à ce titre :
  - Organisation du deuxième Loto du Corso, qui se tiendra salle des Arcades, le Dimanche 17 Novembre à 14 h 30.
  - Poursuite de la vente des cocardes en maintenant la tombola et en essayant de proposer plusieurs lots gagnants (au lieu d'un seul cette année).
  - Pour ceux qui le peuvent, prenez votre carte de membre 2020 et proposez ces cartes autour de vous. Nous avons proposé d'abaisser le prix de la cotisation à hauteur de 3 euros (au lieu de 5 euros les années passées), sachant que la présentation de la carte de membre permettra de bénéficier d'un tarif préférentiel pour les animations payantes organisées par l'association (hors Loto).
  - Nous agissons avec les commerçants et la CCI des HA dans l'objectif de relancer, dans la mesure du possible, un spectacle courant Avril 2020.
  - Comme les années précédentes les économies doivent se poursuivre, la récupération et le recyclage rester nos maîtres mots.
- En contrepartie de cet autofinancement cible, il est tout aussi vital que nos institutions puissent maintenir un niveau de subvention à hauteur des années précédentes afin que nous soyons en capacité de mener à bien nos projets et boucler un budget 2020 en augmentation de 15% par rapport à l'an passé, dans l'objectif de proposer un Corso toujours plus attractif aux spectateurs et touristes.
- Nous proposons aussi de nous tourner davantage vers les jeunes, se mettre à leur écoute pour inventer les Corsos de demain. Dans un premier temps nous réunirons les acteurs idoines (pôle de cohésion sociale CCBD, MJC, OMS, associations « jeunes » Lycée/Collège, Centre Social...etc.) pour échanger, puis définir dans la mesure du possible, des projets en commun. En termes d'organisation interne, une commission est créée en ce sens.
- Toujours dans le même esprit, mettre à l'étude un « pré-défilé » où les jeunes pourraient davantage trouver leur place, notamment lors du défilé du Dimanche après-midi, avec quelques idées ayant émergé lors de la réunion de partage et de retour d'expérience du 10 Septembre dernier :
  - Faire défiler une mascotte Festi Corso (costume et emblème à choisir), qui pourrait ouvrir tous les défilés.

- Brumisateur.
  - Défilé des jeunes (initiatives à concrétiser),
  - Possibilité d'intégrer au pré-défilé un ou plusieurs groupes tels que le musée du costume avec sa carriole, des enfants en hommes et femmes «sandwich »...
- L'inversion du sens du défilé le Samedi soir du Corso et la présentation préalable place des aires ont été plébiscitées, nous proposons de les reconduire dans la mesure du possible.
  - A chaque fin de défilé, nous proposerons des animations adaptées au Jardin Public. Il est aussi souhaité que les groupes du défilé puissent déambuler et jouer davantage dans le jardin public.
  - Le nombre prévisionnel de chars pour 2020 reste à être précisé.
  - Enfin, nous proposons de compléter nos statuts par un règlement intérieur qui a été approuvé lors du dernier CA, et qui a pour objectif :
    - De rappeler les règles d'utilisation par les membres, des locaux mis à notre disposition, ainsi que les limites de responsabilité de l'association vis à vis des équipements et matériaux qui y sont entreposés,
    - La possibilité pour tout membre de proposer au CA (seul organe de décision) la création d'une commission ou d'une délégation, en support d'un projet associé,
    - La possibilité pour tout détenteur de sa carte d'adhérent de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel fixé par le bureau lors des animations nécessitant un droit d'entrée payant.

### **Renouvellement de certains membres du C.A.**

\* Conseil d'Administration actuel de FESTI CORSO :

- Monsieur GARCIN Richard, demeurant à VEYNES (05400) 7, Place de la République,
- Madame BLANC Jacqueline, demeurant à VEYNES (05400) Esplanade Normandie Niemen,
- Monsieur SAUDEMONT Michel, demeurant à VEYNES (05400) rue Nal Daurian,
- Monsieur CHEVALLIER Daniel, demeurant à VEYNES (05400) Le Clos d'Oriol,
- Madame DASTREVIGNE Eliane, demeurant à VEYNES (05400) Avenue Jean Moulin,
- Monsieur JOCQUEL Pascal, demeurant à VEYNES (05400) Lotissement Muscadelles,
- Monsieur GREMAUD Guy, demeurant à SAINT AUBAN D'OZE (05400) Les Cluaires,
- Madame GREMAUD Nathalie, demeurant à VEYNES (05400) Avenue Jean Moulin,
- Madame MARCELLIN Josette, demeurant à VEYNES (05400) Les Terrasses rte de Gap,
- Madame BROCHE Francinee, demeurant à VEYNES (05400) A1, Place de la Liberté,
- Madame FERRERE Nathalie, demeurant à VEYNES (05400)
- Monsieur PAVIER Maxime, demeurant à VEYNES (05400)
- Madame TACHET Sylvette, demeurant à VEYNES (05400) Les Chaussières.
- Monsieur REY Jean-Pierre, demeurant à VEYNES (05400), 2, boulevard Gambetta,
- Monsieur RICHARD Jean-François, demeurant à LE POET (05300) les Blaches,
- Monsieur TABOURET Pierre, demeurant à VEYNES (05400) 18, rue Docteur Carral,
- Monsieur ROUX Laurent, demeurant à VEYNES (05400) Glaise.

• se sont maintenus :

- Monsieur GARCIN Richard, demeurant à VEYNES (05400) 7, Place de la République,
- Madame BLANC Jacqueline, demeurant à VEYNES (05400) Esplanade Normandie Niemen,

- Monsieur SAUDEMONT Michel, demeurant à VEYNES (05400) rue Nal Daurian,
- Monsieur CHEVALLIER Daniel, demeurant à VEYNES (05400) Le Clos d'Oriol,
- Madame DASTREVIGNE Eliane, demeurant à VEYNES (05400) Avenue Jean Moulin,
- Monsieur JOCQUEL Pascal, demeurant à VEYNES (05400) Lotissement Muscadelles,
- Monsieur GREMAUD Guy, demeurant à SAINT AUBAN D'OZE (05400) Les Cluaires,
- Madame GREMAUD Nathalie, demeurant à VEYNES (05400) Avenue Jean Moulin,
- Madame MARCELLIN Josette, demeurant à VEYNES (05400) Les Terrasses rte de Gap,
- Madame BROCHE Francine, demeurant à VEYNES (05400) A1, Place de la Liberté,
- Madame FERRERE Nathalie, demeurant à VEYNES (05400)
- Madame TACHET Sylvette, demeurant à VEYNES (05400) Les Chaussières.
- Monsieur REY Jean-Pierre, demeurant à VEYNES (05400), 2, boulevard Gambetta,
- Monsieur RICHARD Jean-François, demeurant à LE POET (05300) les Blaches,
- Monsieur TABOURET Pierre, demeurant à VEYNES (05400) 18, rue Docteur Carral,
- Monsieur ROUX Laurent, demeurant à VEYNES (05400) Glaise.

. est sorti :

- Monsieur PAVIER Maxime, demeurant à VEYNES (05400)

- sont rentrés :

- Madame Jocelyne AMODRU, demeurant à VEYNES (05400) 2105 route de Gap,
- Madame Claudine FAURE, demeurant à VEYNES (05400) 1, rue Paul Eluard,
- Monsieur Claude HAIK, demeurant à VEYNES (05400) 9, rue Jean Jaurès,

- Le nouveau Conseil d'Administration pour 2020 est donc composé des membres ci-après :

- Monsieur GARCIN Richard, demeurant à VEYNES (05400) 7, Place de la République,
- Madame AMODRU Jocelyne, demeurant à VEYNES (05400)
- Madame BLANC Jacqueline, demeurant à VEYNES (05400) Esplanade Normandie Niemen,
- Madame BROCHE Francine, demeurant à VEYNES (05400) A1, Place de la Liberté,
- Madame DASTREVIGNE Eliane, demeurant à VEYNES (05400) Avenue Jean Moulin,
- Madame FAURE Claudine, demeurant à VEYNES (05400)
- Madame FERRERE Nathalie, demeurant à VEYNES (05400)
- Monsieur GREMAUD Guy, demeurant à SAINT AUBAN D'OZE (05400) Les Cluaires,
- Madame GREMAUD Nathalie, demeurant à VEYNES (05400) Avenue Jean Moulin,
- Monsieur HAIK Claude, demeurant à VEYNES (05400)
- Monsieur JOCQUEL Pascal, demeurant à VEYNES (05400) Lotissement Muscadelles,
- Madame MARCELLIN Josette, demeurant à VEYNES (05400) Les Terrasses, 863 rte de Gap,
- Monsieur RICHARD Jean-François, demeurant à LE POET (05300) les Blaches,
- Monsieur ROUX Laurent, demeurant à VEYNES (05400) Glaise.
- Monsieur SAUDEMONT Michel, demeurant à VEYNES (05400) rue Nal Daurian,
- Monsieur TABOURET Pierre, demeurant à VEYNES (05400) 18, rue Docteur Carral
- Madame TACHET Sylvette, demeurant à VEYNES (05400) Les Chaussières.

Sont maintenus :

- Monsieur CHEVALLIER Daniel, demeurant à VEYNES (05400) Le Clos d'Oriol,
- Monsieur REY Jean-Pierre, demeurant à VEYNES (05400), 2, boulevard Gambetta,

- En qualité de conseillers

### **QUESTIONS DIVERSES**

Des remerciements ont été formulés auprès de nos soutiens financiers, corps bénévole, corps associatif, institutionnels, il est par ailleurs donné rendez-vous à tous les amis du CORSO mi-Décembre 2019 (date à préciser) à la salle des Arcades, afin de compléter les remerciements et de présenter le Projet 2020 Festi Corso.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Signatures du Président  
Richard GARCIN

Signature du Trésorier,  
Michel SAUDEMONT

Signature de la secrétaire,  
Josette MARCELLIN